Hauts-de-France, Aisne
Bouconville-Vauclair
2 rue, dite Grande-Rue

Maison

Références du dossier

Numéro de dossier : IA02001684
Date de l'enquête initiale : 2003
Date(s) de rédaction : 2003
Cadre de l'étude : patrimoine de la Reconstruction Chemin des Dames
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : maison
Parties constituantes non étudiées : passage couvert, cour, resserre

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1969, AB, 209

Historique

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle

Description

Construite directement sur la rue, la maison possède un passage couvert, reliant le logis à la resserre. Longue de deux travées, l´habitation est pourvue d'un rez-de-chaussée surélevé d'un étage sous comble. L'élévation des murs est entièrement constituée d'un blocage de moellons en calcaire. Le toit débordant à longs pans est couvert de tuiles. La tuile faîtière a reçu un décor géométrique.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : moellon
Matériau(x) de couverture : tuile
Plan : plan rectangulaire régulier
Étage(s) ou vaisseau(x) : en rez-de-chaussée, étage de comble
Type(s) de couverture : toit à longs pans

Statut, intérêt et protection

Toutes les maisons du village ont été reconstruites après 1922.

Statut de la propriété : propriété privée

Illustrations

Vue générale.
Phot. Irwin Leullier
IVR22_20050200856NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Les maisons reconstruites sur le Chemin des Dames, après la première guerre mondiale (IA02001621)
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Le village de Bouconville-Vauclair (IA02001679) Hauts-de-France, Aisne, Bouconville-Vauclair

Auteur(s) du dossier : Inès Guérin
Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de l'Aisne ; (c) AGIR-Pic

Vue générale.

IVR22_20050200856NUCA
Auteur de l'illustration : Irwin Leullier
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de l'Aisne ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation